

**Nombre de membres  
en exercice:** 18

**Séance du mardi 03 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

**Présents :** 14

**Votants:** 17

**Sont présents:** Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

**Représentés:** Véronique VATAUX, Jacques HENRY, Malika FUNAZZI

**Excusés:**

**Absents:** Emmanuel LANTZ

**Secrétaire de séance:** Claude SCHLOSSER

**Objet: SUBVENTION 2017 (Amicale Sapeurs Pompiers) - DE 2017 067**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2017 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 512,80 €.

**Objet: SUBVENTION 2017 (Coopérative scolaire) - DE 2017 068**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2017 (classe de mer) :

- Coopérative scolaire : 1 950,00 €.

**Objet: EXTENSION COLUMBARIUM - DE 2017 069**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du columbarium de l'espace cinéraire d'Abreschviller. Il présente les différents devis des entreprises sollicitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la Sté GRANIMOND de Saint-Avold pour un total de 5 824,80 € TTC.

**Objet: CESSION TERRAINS - DE 2017 070**

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de terrain place des Scieries du snack "Chez Léon".

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- accepte de céder une parcelle de 6,90 ares à 1 700 € l'are, soit un prix global de 11 730 €.
- les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise M. Jean MATHIEU à signer tous documents.

**Objet: CESSION IMMEUBLE 88 RUE GENERAL JORDY - DE 2017 071**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 5 septembre 2017 concernant le projet de cession de l'immeuble 88 rue Général Jordy se composant de 4 logements.

Il présente les nouvelles offres sous plis fermés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal annule la précédente délibération et

- décide la vente du bâtiment sis 88 rue Général Jordy, section 5, parcelle 63 de 4,70 ares pour un montant total de 90 000 € net vendeur à la SCI SIMADD représentée par son gérant M. Simon MARQUES,
- les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. Jean MATHIEU à signer tous documents.

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT - DE 2017 072**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications de crédits suivantes :

|                                 | dépenses  | recettes   |
|---------------------------------|-----------|------------|
| C/2313 Constructions            | 31 000 €  |            |
| C/13141 Communes membres du GFP |           | 31 000 €   |
| C/1641 Emprunts en euros        | 546 000 € |            |
| C/1641 Emprunts en euros        |           | 546 000 €. |

Objet: TRAVAUX EXPLOITATION FORET COMMUNALE - DE 2017 073

Le maire présente au conseil municipal le programme de travaux 2018 en forêt communale par l'Office National des Forêts pour :

|                                                                      |   |                |
|----------------------------------------------------------------------|---|----------------|
| - travaux d'exploitation en ATDO et prestations de bois de chauffage | : | 8 470,84 € HT  |
| - travaux d'exploitation en OET                                      | : | 15 760,00 € HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ces devis.

Compte tenu du refus des services de l'ONF de transmettre en communication à la commune propriétaire de la forêt les contrats d'approvisionnement passés avec les scieries, les coupes des parcelles 3- 13 - 25 - 26 et 28 de l'exercice 2017-2018 seront vendues en bois façonné bord de route par adjudication et par voie de catalogue ce qui mettra un terme à la procédure des contrats d'approvisionnement.

Il en sera de même pour toutes les coupes de la période 2018-2019 dont le martelage a déjà commencé et dont il est trop tard pour changer de mode d'exploitation.

Par contre pour l'exercice 2019-2020 d'autres modalités d'exploitation seront étudiées.

Objet: AVENANT MARCHÉ MAISON DE SANTE (lot 3) - DE 2017 074

Après en avoir délibéré et considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 octobre 2017, le conseil municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise KLEIN Alfred, pour le lot n° 3 "Serrurerie", pour le montant suivant : 6 120 € HT, soit une augmentation de 12,98 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

|                                |   |           |
|--------------------------------|---|-----------|
| - marché initial HT            | : | 47 138 €  |
| - montant HT de l'avenant n° 1 | : | 6 120 €   |
| - montant total HT du marché   | : | 53 258 €. |

Objet: AVENANT MARCHÉ MAISON DE SANTE (lot n° 10) - DE 2017 075

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise MC CHAUFFAGE, pour le lot n° 10 "Chauffage/Ventilation", pour le montant suivant : 2 840 € HT, soit une augmentation de 2,99 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

|                                |   |              |
|--------------------------------|---|--------------|
| - marché initial HT            | : | 94 958,06 €  |
| - montant HT de l'avenant n° 1 | : | 2 840,00 €   |
| - montant total HT du marché   | : | 97 798,06 €. |

Divers :

- organisation du déplacement à Albersweiler le 15 octobre 2017 (jumelage).



Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Jean MATHIEU